

ANNEXE 2 – ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE INDIVIDUELLE

Dans le cadre du marché de prestations d'émission, de fourniture, de gestion et de distribution de titre de paiement Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé pour les agents Inria (ci-après désigné par « Marché ») conclu entre le Titulaire et Inria, le Titulaire va recevoir un certain nombre d'informations qui nécessitent bien entendu le respect de la plus entière confidentialité et être amené à faire traiter par ses employés des données à caractère personnel des agents d'Inria au profit d'Inria.

On entend par Données à caractère personnelle : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, adresse de messagerie électronique, affectation, poste occupé, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

On entend par Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations portant sur des Données Personnelles, quel que soit le procédé utilisé tel que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'extraction, la consultation, l'utilisation ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

On entend par Finalité : l'objectif principal d'un traitement de Données à caractère personnel. La Finalité est la mise en œuvre des Prestations d'émission, de fourniture, de gestion et de distribution de titre de paiement Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé pour les agents Inria.

Le Titulaire s'engage et se porte-fort pour ses employé(e) désigné(e) par le Titulaire pour réaliser les Traitements, dès la réception des Données personnelles ou des informations confidentielles reçues à l'occasion de l'exécution du Marché, à garantir à Inria le respect de la plus stricte confidentialité, concernant notamment les informations écrites, orales ou visuelles de nature commerciale, financière, juridique et judiciaire ou de tout autre ordre communiquées par Inria ou dont le Titulaire aurait eu connaissance à l'occasion de ce Marché, dans la mesure où ces informations ne sont pas publiques.

De plus, le Titulaire s'engage et se porte-fort pour ses employé(e) désigné(e) par le Titulaire pour réaliser les Traitements, dès la réception des Données personnelles ou des informations confidentielles reçues à l'occasion de l'exécution du Marché, à :

- N'utiliser ces informations qu'aux fins de bonne exécution des Prestations d'émission, de fourniture, de gestion et de distribution de titre de paiement Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé pour les agents Inria ;
- Restituer tout document qui lui aurait été confié ainsi que toute copie de ces documents à l'expiration du contrat et au plus tard le dernier jour du contrat ;
- Ne conserver aucune copie, extrait, reproduction, enregistrement ou élément relatif aux informations qui lui auront été transmises ou dont il aurait eu connaissance ;
- Ne faire aucune utilisation pour son propre compte, directement ou indirectement, des informations qui lui auront été transmises ou dont il aurait eu connaissance ;
- Ne communiquer les informations qui lui auront été transmises ou dont il aurait eu connaissance qu'aux membres de son personnel impliqués dans la mise en place des prestations et qui auront besoin de prendre connaissance de ces informations confidentielles ;
- Prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour que le personnel et/ou ses représentants légaux respectent le présent engagement.

Le présent engagement est valable pendant toute la durée du contrat et pendant cinq années suivant ce contrat.

Tout non-respect de cet engagement pourra justifier l'engagement d'une procédure judiciaire visant à obtenir réparation des préjudices que ce non-respect pourra avoir causés.

Fait le [REDACTED],

A [REDACTED], Signature des parties.